

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique - projet de création d'une centrale hydroélectrique sur le gave du Cambasque à Cauterets.

De : FRANCOISE BOURON <francoise_bouron@orange.fr>

Date : 02/03/2020 14:59

Pour : pref-centralecambasquecauterets@hautes-pyrenees.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Alain TASTET

Commissaire Enquêteur du projet de création d'une centrale hydroélectrique sur le gave du Cambasque à Cauterets.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En qualité de Présidente du Conseil Syndical de la résidence Caroline située 25 bis, avenue du Mamelon Vert à CAUTERETS, je m'interroge sur les conséquences de l'installation de la centrale hydroélectrique, **particulièrement sur la tenue de la berge « rive gauche » du gave de Cambasque au droit de la résidence et plus précisément sur la capacité du pont du Mamelon Vert à écouler les eaux et matières solides (rochers, branchages ...) en cas de crues exceptionnelles, comme celle que nous avons connue en 2013.**

En effet, la canalisation de 800 mm serait *posée et remblayée en bordure de la digue et hors du lit* (article 5.2.4 de la pièce N°III de l'étude d'impact) sur la rive droite de la berge du Cambasque réaménagée suite aux crues de 2012 et 2013 pour ensuite passer en-dessous du pont du Mamelon Vert en étant à priori accrochée sous ledit pont (article 5.2.3 de la pièce N°III de l'étude d'impact).

Le diagnostic des aménagements hydrauliques, réalisé par la RTM, dont la restitution du rapport final est intervenue le 9 mai 2019, a identifié clairement ce pont et les berges rive gauche du gave, comme des éléments de vulnérabilité majeure du secteur.

Des travaux sur la rive gauche du Cambasque, au droit de la résidence Caroline (qui ont été déclarés unilatéralement par la collectivité à la charge de la résidence) sont préconisés, afin de consolider les berges et améliorer de ce fait la mise en sécurité de la résidence Caroline mais aussi, des quartiers de la ville impactés.

Il est a noté que ce rapport précise qu'un pavage de mise en vitesse L = 15 ml ; 15M3 est indispensable et devrait être créé sous le pont du Mamelon Vert (pièces n°1 et 2).

N'y aurait-il pas une contradiction entre les deux projets ? Celui de la centrale ajouterait un nouvel obstacle sous le pont, contrairement à celui de la RTM qui préconise l'accélération de l'eau en cas de fortes crues.

La canalisation sera-t-elle visible de la résidence Caroline ? Comment la canalisation sera-t-elle remblayée ? Les copropriétaires ont déjà subi une modification du paysage lors de l'élargissement du gave côté rive droite par la création de l'enrochement pour la sécurité de la ville de Cauterets. Il ne serait pas acceptable d'avoir la vue de nos terrasses polluée par cette canalisation si elle n'était pas recouverte.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à mon message, et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations.

Françoise BOURON

— Pièces jointes : —

pièce n1 - rapport ONF 2019 05 09.pdf	147 Ko
pièce n2 - rapport ONF 2019 05 09 gains hydrauliques.pdf	225 Ko

Interlocuteurs RTM

- correspondant local / partie administrative : laurent.lespine@onf.fr - 06.73.49.53.88
- partie technique hydraulique : etienne.ebrard@onf.fr – 06.24.82.47.06



TORRENT DU CAMBASQUE

(TORRENT DE PALADÈRE)

Réduction de la vulnérabilité des enjeux vis-à-vis des crues

ETUDE DE DIAGNOSTIC DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES
ET COMPLÉMENTS (OUVRAGES DE PIÈGE À MATÉRIAUX)
RESTITUTION FINALE

jeudi 9 mai 2019



PHASE 3 – GAINS HYDRAULIQUES DES AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTS → PRIORISATION ET COÛTS



